Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260213-2026DC005-DE

Communauté de communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 13 FEVRIER 2026

N° 2026DC/005 – Feuillet 1

Date de convocation : 6 février 2026

Membres en exercice : 57	Présents : 41	Votants : 48

Reprise anticipée des résultats 2025 du budget principal et des budgets annexes

L'an deux mille vingt-six, le treize février à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, espace les Hermines à PLUMERGAT.

Etaient présents : Julien BASTIDE, Karine BELLEC, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Dominique DE WIT, Stéphanie DOYEN, Marie DUBOIS, Amélie FUSIL-de ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Nathalie GUEMY, Marie-Pierre HELOU, Lionel HERVE, Diane HINGRAY, Claude JARNO, Jean-Pierre KERBART, Philippe KERZERHO, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Philippe LE FUR, Pascal LE JEAN, Marie-Françoise LE JOSSEC, Sophie LEMOULINIER, Olivier LEPICK, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Jean-Yves MAHEO, Claire MASSON, Yves NORMAND, Sylvie OLLIVIER, Dominique OLLIVIER-FRANKEL, François POMMOIS, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, François SERMIER, Arnaud THOMAZO.

Absents ayant donné pouvoir : Hélène CODA POIREY à Philippe LE RAY, Christelle JAFFRE-DANET à Claude JARNO, Pierrick KERGOSIEN à Sophie LEMOULINIER, Benoit LE ROL à MASSON claire, Marc MAHE à Jean-Yves MAHEO, Chantal MAHIEUX à Fabrice ROBELET, Franck VALLEIN à Roland GASTINE.

Absents excusés : Annie AUDIC, Hervé CAGNARD, Gildas GOUARIN, Guy HERCEND, Anne LE CORVEC, Ronan LE DELEZIR, Fabien LE PALLEC, Patrick LE ROUX, Katia SCULO.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Conformément à l'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales, l'affectation du résultat d'un exercice comptable N-1 se fait en principe après le vote du compte financier unique (ex-compte administratif), qui doit intervenir avant le 30 juin de l'année N.

Toutefois, il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats sur la base d'estimations avant le vote du compte financier unique. On parle alors de reprise anticipée du résultat.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260213-2026DC005-DE

Cette reprise est possible, sur la base d'estimations, à condition toutefois qu'elle intervienne après la fin de la journée complémentaire (31 janvier) et avant la date limite du vote du budget (15 avril).

Au-delà de sa simple constatation, ceci permet l'affectation provisoire du résultat de l'exercice N-1 sur l'exercice N. Par la suite, l'approbation du résultat et son affectation ne pourront devenir définitives qu'après une délibération dédiée intervenant postérieurement au vote effectif du compte financier unique.

A noter que la reprise anticipée doit être justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel validé par le Comptable public et jointe à la délibération.

Si le compte financier unique venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2026.

Les comptes de l'exercice 2025 des budgets de la collectivité font apparaître les résultats suivants :

Budget principal

Compte financier unique	**Fonctionnement**	**Investissement**
Recettes 2025	57 871 243,40	11 631 097,85
Dépenses 2025	49 217 754,09	18 893 781,74
Résultat 2025	**8 653 489,31**	**-7 262 683,89**
Restes à réaliser 2025		
RAR recettes 2025		10 855 903,62
RAR dépenses 2025		3 618 004,45
Solde des RAR 2025		**7 237 899,17**
Affectation du résultat (1068)		**24 784,72**
Excédent de fonctionnement reporté (002)		8 628 704,59
Résultat d'investissement reporté (001)		-7 262 683,89

Budget eau potable

Compte financier unique	**Fonctionnement**	**Investissement**
Recettes 2025	9 081 017,22	3 505 357,76
Dépenses 2025	6 620 944,19	4 869 601,55
Résultat 2025	**2 460 073,03**	**-1 364 243,79**
Restes à réaliser 2025		
RAR recettes 2025		
RAR dépenses 2025		
Solde des RAR 2025		**0,00**
Affectation du résultat (1068)		**1 364 243,79**
Excédent de fonctionnement reporté (002)		1 095 829,24
Résultat d'investissement reporté (001)		-1 364 243,79

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260213-2026DC005-DE

N° 2026DC/005 – Feuillet 3

Budget assainissement collectif

Compte financier unique	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2025	11 608 236,71	21 811 982,60
Dépenses 2025	6 870 437,47	24 851 035,04
Résultat 2025	**4 737 799,24**	**-3 039 052,44**
Restes à réaliser 2025		
RAR recettes 2025		2 170 481,22
RAR dépenses 2025		12 476,76
Solde des RAR 2025		**2 158 004,46**
Affectation du résultat (1068)		**881 047,98**
Excédent de fonctionnement reporté (002)		3 856 751,26
Résultat d'investissement reporté (001)		-3 039 052,44

Budget assainissement non collectif

Compte financier unique	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2025	639 900,70	109 058,44
Dépenses 2025	527 178,39	11 310,97
Résultat 2025	**112 722,31**	**97 747,47**
Restes à réaliser 2025		
RAR recettes 2025		
RAR dépenses 2025		
Solde des RAR 2025		**0,00**
Affectation du résultat (1068)		**0,00**
Excédent de fonctionnement reporté (002)		112 722,31
Résultat d'investissement reporté (001)		97 747,47

Budget GEMAPI

Compte financier unique	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2025	1 340 582,05	1 083 671,26
Dépenses 2025	797 118,98	1 101 450,69
Résultat 2025	**543 463,07**	**-17 779,43**
Restes à réaliser 2025		
RAR recettes 2025		62 876,00
RAR dépenses 2025		
Solde des RAR 2025		**62 876,00**
Affectation du résultat (1068)		**0,00**
Excédent de fonctionnement reporté (002)		543 463,07
Résultat d'investissement reporté (001)		-17 779,43

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260213-2026DC005-DE

Budget Déchets ménagers

Compte financier unique	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2025	26 110 946,89	6 984 213,93
Dépenses 2025	25 531 184,67	2 748 825,10
Résultat 2025	**579 762,22**	**4 235 388,83**
Restes à réaliser 2025		
RAR recettes 2025		214 000,00
RAR dépenses 2025		371 709,59
Solde des RAR 2025		**-157 709,59**
Affectation du résultat (1068)		**0,00**
Excédent de fonctionnement reporté (002)		579 762,22
Résultat d'investissement reporté (001)		4 235 388,83

Budget zones d'activités

Compte financier unique	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2025	10 352 048,28	4 080 377,14
Dépenses 2025	8 010 965,95	11 379 763,70
Résultat 2025	**2 341 082,33**	**-7 299 386,56**
Restes à réaliser 2025		
RAR recettes 2025		0
RAR dépenses 2025		0
Solde des RAR 2025		**0,00**
Affectation du résultat (1068)		**0,00**
Excédent de fonctionnement reporté (002)		2 341 082,33
Résultat d'investissement reporté (001)		-7 299 386,56

Budget portage foncier

5Compte financier unique	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2025	4 093 711,63	2 521 532,63
Dépenses 2025	4 462 147,93	6 339 006,88
Résultat 2025	**-368 436,30**	**-3 817 474,25**
Restes à réaliser 2025		
RAR recettes 2025		
RAR dépenses 2025		
Solde des RAR 2025		**0,00**
Affectation du résultat (1068)		**0,00**
Excédent de fonctionnement reporté (002)		-368 436,30
Résultat d'investissement reporté (001)		-3 817 474,25

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260213-2026DC005-DE

Budget Bail à construction

Compte financier unique	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2025	0,40	1 660 956,31
Dépenses 2025	19 314,95	1 660 956,31
Résultat 2025	**-19 314,55**	**0,00**
Restes à réaliser 2025		
RAR recettes 2025		
RAR dépenses 2025		
Solde des RAR 2025		**0,00**
Affectation du résultat (1068)		**0,00**
Excédent de fonctionnement reporté (002)		-19 314,55
Résultat d'investissement reporté (001)		0,00

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1612-32, L. 2121-29, L. 2311-5 et L. 2311-11 ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 et M4 ;

Après avoir entendu le rapport de M. Dominique RIGUIDEL, Vice-président délégué au développement économique, aux finances, à la mutualisation et à l'évaluation des politiques communautaires ;

Sur proposition du Bureau en date du 30 janvier 2026 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :
- de constater et de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026, tels que présentés ci-dessus ;
- d'approuver l'affectation provisoire des résultats de l'exercice 2025 sus-indiquée ;
- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le : 18 FEV 2026

La secrétaire de séance,

Sandrine CADORET

Le Président,

Philippe LE RAY

AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)